



DATE DE PUBLICATION : 14 Septembre 2026

Le directeur régional Normandie

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée à M. Eric VILLENEUVE par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, le 1er mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry GOMOT, Directeur départemental de la Manche et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Hélène LE CRANN, Adjointe au Directeur départemental de la Manche, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de SAINT LO. M. Thierry GOMOT reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de SAINT LO.

M. Thierry GOMOT peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rouen, le 14 septembre 2026

Eric VILLENEUVE